

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 8

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment de salles dites polyvalentes dans des communes périphériques. Il serait souhaitable que de telles réalisations répondent à des besoins théâtraux exprimés, fût-ce relevant du laboratoire, plutôt qu'à des intentions politiques. La polyvalence risque fort de conduire à l'inadéquation à l'art dramatique. Selon Benno Besson, il est infiniment préférable de concentrer les efforts sur un meilleur parti des équipements existants: de toute façon, la fréquentation des salles de théâtre à Genève est excellente pour une ville de cette dimension, ce que le directeur de la Comédie attribue au niveau élevé du public genevois.

Conception des salles: il est intéressant de constater l'attachement des spécialistes à la formule du théâtre à l'italienne. Les séductions de Gropius, par exemple, ne les touchent que peu. De façon convaincante, ils ont, chacun à sa manière, exprimé combien la scène traditionnelle se

marie heureusement avec toutes les conventions dont est fait le théâtre pour donner au créateur la possibilité de s'exprimer pleinement. En outre, sur le plan purement pratique, il semble que le théâtre à l'italienne est le plus propice à recevoir les créations venues de l'extérieur, d'où les échanges fructueux pour l'art dramatique et ses serviteurs.

Comme il n'est jamais interdit de rêver, on a pu songer un instant à ce qu'aurait pu être le Théâtre de la Comédie, si de pitoyables considérations financières n'avaient pas empêché de lui donner les dégagements, notamment dans les coulisses, que méritait ce temple de Thalie. Il est frappant de constater la modestie des hommes de théâtre, attachés à la simplicité des moyens techniques dont ils se servent et qui préfèrent l'artisanat à des équipements de scène fortement mécanisés.

C'est se faire certainement l'interprète de tous les participants à cette assemblée que de remercier

chaleureusement le comité de la section du choix heureux d'un sujet de débat passionnant.

Jean-Pierre Weibel

Règlements concernant les prestations et honoraires

Journées d'introduction

Le 28 janvier, l'assemblée des délégués a approuvé les nouveaux règlements concernant les prestations et honoraires. Entretemps, les nouveaux textes ont été distribués aux abonnés de langue allemande. L'expédition des exemplaires en français est en cours. Il s'agit maintenant d'appliquer les nouveaux règlements. Pour faciliter aux membres de la SIA la phase de transition, des journées d'introduction auront lieu ces prochains mois en différentes localités. Au cours de ces manifestations, les participants seront informés, dans une première partie, des bases des rè-

glements 1984 et des différences avec les règlements 1969. Deuxièmement, un contrat modèle sera élaboré d'après des exemples pratiques, séparé des règlements 102, 103 et 108. Ainsi, tous les aspects importants sont touchés et explicités en vue d'une application adéquate des nouveaux règlements. Les manifestations d'introduction s'adressent aux mandants et mandataires. En Suisse romande et au Tessin, elles auront lieu le 7 juin à Lausanne, le 19 juin à Lugano et le 20 juin à Genève.

Finance d'inscription: Fr. 100.— (membres SIA: Fr. 60.—). Renseignements: secrétariat général SIA (M. Müller), tél. 01/2011570.

Les nouveaux règlements concernant les prestations et honoraires 102, 103, 104 et 108 sont disponibles en français au Secrétariat permanent de la SVIA, case postale 944, 1001 Lausanne, téléphone 021/363421.

Carnet des concours

Concours Pont du Daillard, N9 - Autoroute Vallorbe-Chavornay

Résultats

Le Département des travaux publics du canton de Vaud, par l'entremise du Bureau de construction des autoroutes, a ouvert le 27 janvier 1983 un concours de projets sur invitation pour la construction du Pont du Daillard, sur le tracé de la route nationale 9, Vallorbe-Chavornay.

L'ouvrage, long d'environ 850 m et large de 15 m, franchit deux vallons de 40 m et 50 m de profondeur, entre les villages de Lignerolle et Ballaigues.

Extrait du programme

Les limites du concours sont fixées entre les km 4.020 et km 4.920. L'ouvrage s'étendra au minimum du km 4.050 au km 4.905. En première étape, la route nationale sera construite à 3 voies de circulation de 3,50 m chacune et 2 accotements de 2 m portant la largeur utile à 14,50 m. Le projet devra tenir compte d'un élargissement ultérieur à 4 voies de circulation avec une largeur totale de 19,50 m.

Celui-ci sera prévu symétriquement par rapport à l'axe du pont. L'infrastructure (fondations, culées, piles, appuis) doit être dimensionnée et projetée pour le pont élargi. La superstructure doit être conçue de telle sorte que l'élargissement soit facilement réalisable. La portée minimale sera de 45 m à l'exception des travées de rives.

L'ouvrage sera muni de glissières de sécurité; le revêtement est de 7 cm d'épaisseur et comprendra une couche d'étanchéité de 1 cm et 2 couches d'asphalte coulé de 3 cm chacune.

Les joints de dilatation doivent se trouver au droit des culées; aucun joint intermédiaire n'est autorisé. Si le mode d'exécution exige une courbure constante, celle-ci pourrait être réalisée du km 4.050 au km 4.820, selon la géométrie figurant dans l'annexe: «Calculs géométriques». - Le choix des matériaux ainsi que le type de construction sont libres.

Les métrés comprendront deux parties: la première pour l'ouvrage réalisé à 3 voies, la deuxième pour son élargissement. Il seront conformes aux Conditions particulières pour la construction des routes nationales dans le canton de Vaud (CPVD) et au plan ART 418.

Critères du jugement

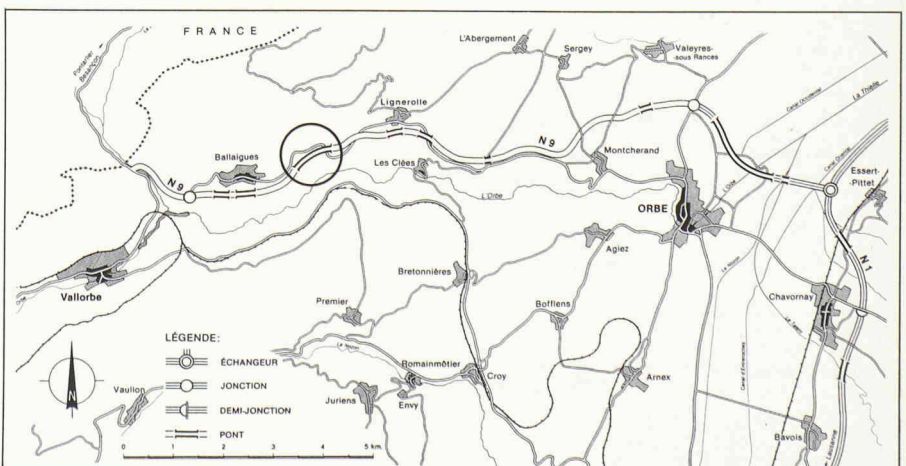
Conformément à l'article 5 du règlement, le jury a apprécié les projets en fonction des critères suivants:

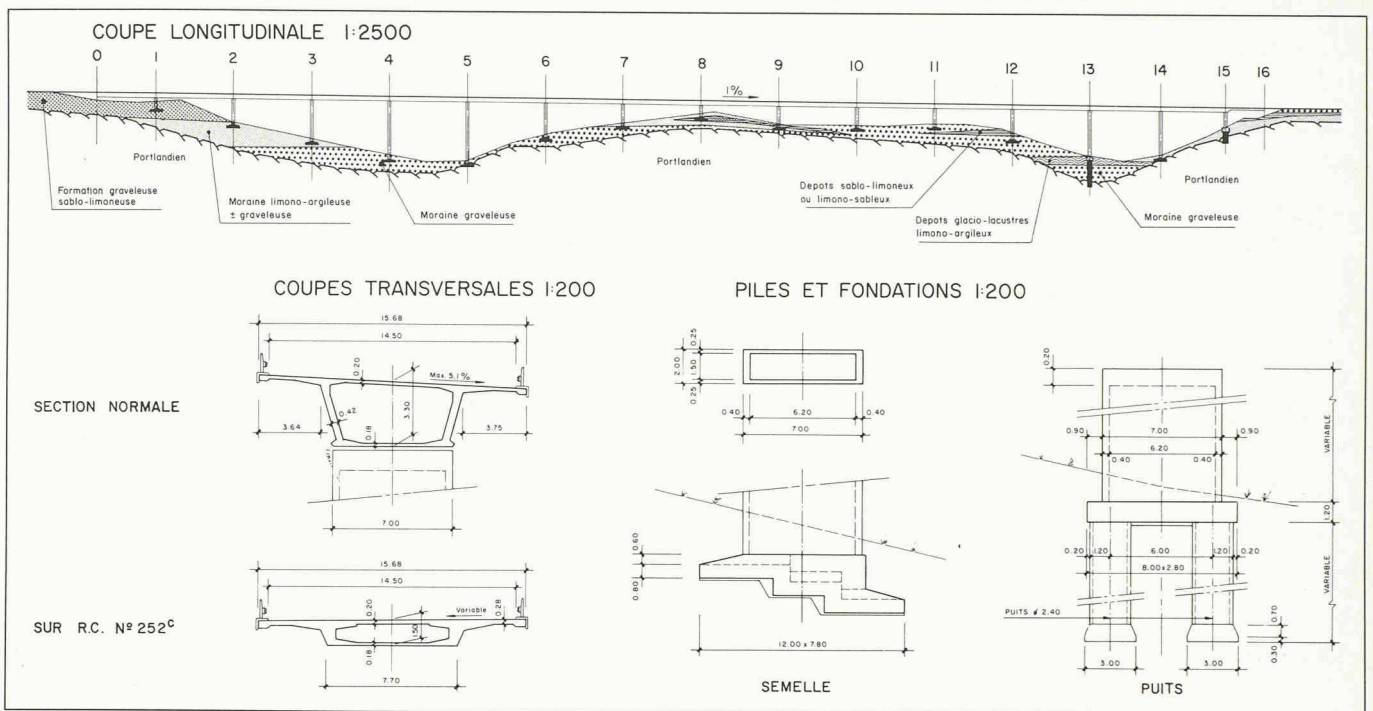
- Conception et construction
- Esthétique et intégration au site
- Coût

La notion «conception et construction» comprend en particulier la conception générale de l'ouvrage, la durabilité, le risque durant et après la construction, la faculté d'adaptation au profil définitif.

Dans le présent concours, le critère «conception et construction» joue un rôle prépondérant dans l'appréciation des projets. Les deux autres critères ont le même poids qui sera toutefois inférieur au premier.

Plan de situation





2e prix (36 000 fr.): **Perret-Gentil + Rey & Associés**, Yverdon; **B. Janin + F. Girard**, Ingénieurs civils, Lausanne

Extrait du rapport du jury

L'ouvrage forme une poutre continue en béton précontraint, dont la répartition des portées est la suivante: 43 m - 12x57 m - 52 m - 47 m - 29 m. La section transversale est formée d'un caisson à âmes inclinées avec deux porte-à-faux. Du fait du dévers

de la chaussée et de la dalle inférieure horizontale, les âmes sont de hauteur différente (3,4 m et 3,1 m). Le tablier est précontraint longitudinalement et transversalement. Il est bétonné au droit de la culée Vallorbe et poussé successivement par éléments de 14,25 m sur 782 m. Le reste, soit 73 m, est bétonné sur échafaudage. L'élargissement ultérieur des porte-à-faux s'appuie sur des butons. Les piles sont de section rectangulaire, évidées. Les fondations prennent appui sur la moraine ou le rocher lorsqu'il se

trouve à faible profondeur. La conception est bonne. Dans son étude, le concurrent a abordé les problèmes essentiels. Cependant, la recherche de l'économie, poussée au maximum, exigerait en cas d'exécution certains renforcements. Sur le plan de l'esthétique et de l'intégration, les grandes portées de 57 m, régulières, déterminent une implantation agréable dans le terrain, hormis celle d'une des piles qui tombe à proximité du thalweg.

3e prix (28 000 fr.): **Bonnard & Gardel**, Ingénieurs-conseils S.A., Lausanne; **Piguet, Ingénieurs-conseils S.A.**, Lausanne

Extrait du rapport du jury

Les travées du pont se répartissent comme suit: 34,80 m - 14x53,80 m - 48,50 m - 19,00 m. La section transversale est un caisson, haut de 3,30 m, muni de deux porte-à-faux. La route cantonale est franchie moyennant une dalle évidée. Le tablier est

précontraint longitudinalement et transversalement. Le caisson est bétonné par travées sur un échafaudage, alors que les porte-à-faux sont exécutés avec un chariot. L'élargissement est prévu de la même manière que pour les deux autres projets en caisson. Les piles creuses, hexagonales, s'encastrent à leur base dans des semelles superficielles, prenant appui sur la moraine. Le projet, soigneusement étudié en superstructure, constitue un bon compromis entre les exigences de la statique, de l'esthétique et

de l'économie. Le dimensionnement des fondations sur semelles doit être revu dans certains cas. L'ampleur des fouilles peut poser des problèmes de stabilité de talus. Sur le plan de l'esthétique, le tablier en caisson n'appelle pas de remarques particulières. On note la recherche d'affinement des piliers hexagonaux marqués verticalement par un joint. Dans l'intégration au site, la trame régulière de 53,80 m fait qu'une pile se situe dans l'axe de l'un des vallons.

